



Commune de Prez, secteur Corserey

Révision générale du plan d'aménagement local

Plan d'affectation des zones

2ème enquête publique

Echelle 1:5'000

1^{er} mise à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n°38 du 21 septembre 2018

2^{ème} mise à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° du

Adopté par le Conseil communal de Prez, le

Le Secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur

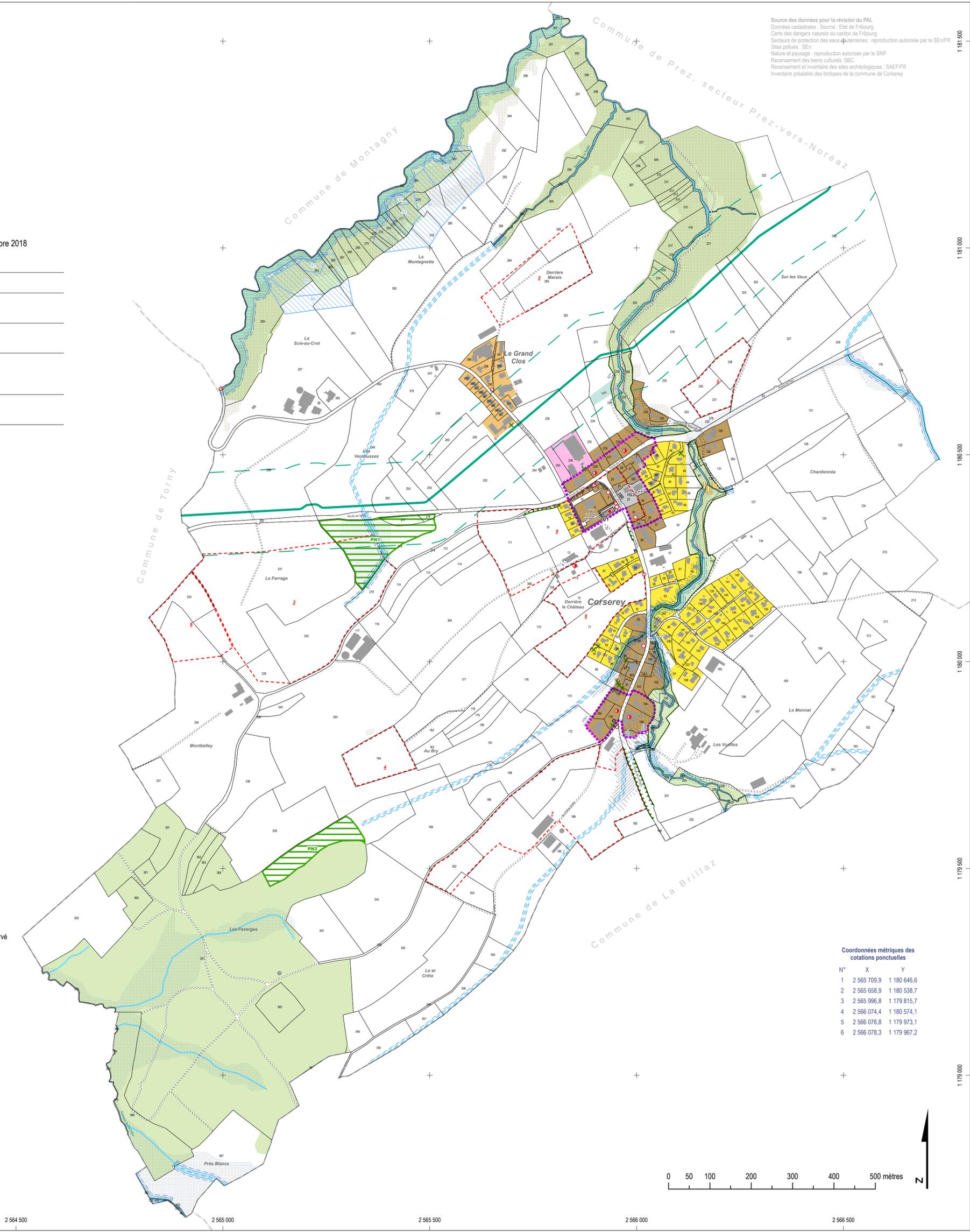
31 août 2023

Mandat : 2316 / rg
Document : 2316_Corserey_PAL.aprx
Format : 63 x 60

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1703 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Source des données pour la révision du PAL
Données cadastrales : Source : Etat de Fribourg
Carte des dangers naturels du canton de Fribourg
Secteurs de protection des eaux souterraines : reproduction autorisée par le SENFR
Sites pollués : SEN
Nature et paysage : reproduction autorisée par le SNP
Recensement des biens culturels : SBC
Recensement et inventaire des sites archéologiques : SAEF/FR
Inventaire préalable des biotopes de la commune de Corserey



Légende

Zones d'affectation

Zones à bâtir

- Zone village 1 (VIL 1)
- Zone village 2 (VIL 2)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- IG1 Zone d'intérêt général (IG)
- Zone équestre (EQU)
- Zone spéciale STEP et déchetterie (STEP)

Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

Autres zones

- Aire forestière (FOR)

Eléments superposés

Secteurs superposés

- PN1 Secteur de protection de la nature
- Espace réservé aux eaux
- Secteurs de dangers naturels liés à l'eau
 - Danger élevé
 - Danger moyen
 - Danger faible
 - Danger résiduel
 - Danger indicatif
- Secteurs de dangers naturels liés aux instabilités
 - Danger faible
 - Danger Indicatif

Périmètres superposés

- Plan d'aménagement de détail (PAD) obligatoire
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre archéologique

Eléments protégés superposés

- Immeuble protégé; catég. 1
- Immeuble protégé; catég. 2
- Immeuble protégé; catég. 3
- Arbre protégé en zone à bâtir
- Talus sec protégé

Autres éléments superposés

- Constatation de la nature forestière
- Limite de construction à l'espace réservé aux eaux

Eléments indicatifs

- Limites communales
- Bâtiment
- Haie
- Cours d'eau en surface
- Cours d'eau sous tuyau
- Gazoduc à haute pression avec domaine attenant OPAM
- Zone de protection des eaux souterraines
- Sites pollués (s=site de stockage, t=installation de tir)

Coordonnées métriques des cotations ponctuelles

N°	X	Y
1	2 565 709.9	1 180 646.6
2	2 565 658.9	1 180 538.7
3	2 565 996.8	1 179 815.7
4	2 566 074.4	1 180 574.1
5	2 566 076.8	1 179 973.1
6	2 566 078.3	1 179 967.2



2 564 500

2 565 000

2 565 500

2 566 000

2 566 500

1 181 500

1 181 000

1 180 500

1 180 000

1 179 500

1 179 000